



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 15 février 2013

CM 1621/13

OJ/CONS
ECOFIN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: M. Hans GILBERS
hans.gilbers@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32.2-281.9891 / 6685

Objet: 3227^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières)
Date: Mardi 5 mars 2013 (10 heures)
Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

- Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- (évent.) Approbation de la liste des points "A"
- (évent.) Règles révisées relatives aux exigences en matière de fonds propres (CRD IV)
[première lecture]
 - a) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement
 - b) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier
= *Orientation générale révisée*

- (évent.) Règles révisées relatives aux marchés d'instruments financiers [**première lecture**]
 - a) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers, abrogeant la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil (refonte) (directive MiFID)
 - b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant le règlement [EMIR] sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (règlement MiFIR)
 - = *Orientation générale*

- (évent.) Proposition de mécanisme de surveillance unique
 - a) Proposition de règlement du Conseil confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit
 - b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) en ce qui concerne son interaction avec le règlement (UE) n°.../... du Conseil confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit [**Première lecture**]
 - = *Accord politique*

- Redressement et résolution des défaillances des établissements bancaires
 - Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le redressement et la résolution des défaillances d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement et modifiant les directives 77/91/CEE et 82/891/CE du Conseil ainsi que les directives 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE et 2011/35/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil [**première lecture**]
 - = *Informations communiquées par la présidence*

- Fraude à la TVA: mécanisme de réaction rapide - autoliquidation
 - = *Conclusions du Conseil*

- (évent.) Gouvernance économique - "Two pack" [**première lecture**]
 - a) Proposition de règlement établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les États membres de la zone euro
 - b) Proposition de règlement relatif au renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière au sein de la zone euro
 - = *Orientation générale*

- Divers
 - (évent.) Propositions législatives en cours
 - = *Informations communiquées par la présidence*

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"
- Semestre européen: examen de certaines questions thématiques - rapport sur la qualité des dépenses publiques
 - = *Échange de vues et conclusions du Conseil*
- Intégration plus étroite dans le cadre de l'UEM: réponse au président du Conseil européen
 - = *Échange de vues*
- Suivi de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 (Moscou, Russie, les 15 et 16 février 2013)
 - = *Informations communiquées par la présidence et la Commission*
- Divers

◦
◦ ◦

p.m.

Lundi 4 mars 2013

11 h 00: Dialogue macroéconomique au niveau politique

15 h 00: Eurogroupe

mardi 5 mars 2013

9 h 00: Petit déjeuner

10 h 00: Session du Conseil ECOFIN

13 h 00: (évent.) Déjeuner

NB: Veuillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: confpart@consilium.europa.eu.